



# Mission 3

# Qualité de vie et rayonnement

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024



## \\ Synthèse de la mission

Langues de Bretagne, culture, sports, tourisme ont pour points communs d'être des compétences dites facultatives, et en première approche, selon une lecture quantitative et partielle, des « petits budget ». La réalité, résultant d'une volonté politique déterminée et constante, d'année en année, est celle de compétences essentielles, placées au coeur du projet régional comme les piliers d'une « certaine idée » de la cohésion sociale, des équilibres territoriaux et de la vie démocratique en Bretagne.

Plus que des plans de soutien à des domaines d'activité importants dans la vie économique et sociale du territoire régionale, complétées par l'action conduite en matière de patrimoine, d'inventaire ou de valorisation du réseau des canaux, ces politiques portent des valeurs et contribuent avec force à l'identité et à la cohésion sociale bretonne, à son rayonnement et à son ouverture.

Elles sont d'autant plus essentielles dans des temps troublés, percutés par des tensions et des inquiétudes nouvelles qui fragilisent la confiance de la société en elle-même et sa faculté à vivre en harmonie. La Bretagne continue à bénéficier d'une cohésion plus forte que d'autres territoires français et elle doit préserver cet avantage.

Cette préoccupation, dans un moment où la succession des crises et l'apparition d'une inflation forte ont mis en danger beaucoup des acteurs de ces secteurs, justifie la poursuite d'un effort budgétaire constant au service de ces compétences dites facultatives. Bien que modeste en valeur absolue il n'en constitue pas moins un effort relatif considérable dans une période de forte contrainte budgétaire.

### → Favoriser le développement et la pratique des langues de Bretagne

La session du Conseil régional de décembre 2023 a permis l'adoption du plan de réappropriation des langues de Bretagne pour la période 2024 à 2027. L'année 2024 verra la mise en œuvre des premières mesures de ce plan, qui prend en compte la situation sociolinguistique du territoire et a pour objectifs principaux de stopper la baisse du nombre de locuteur·rices des langues régionales et de restaurer leur usage social dans la société bretonne.

L'étude sociolinguistique sera renouvelée en 2024 afin d'évaluer les évolutions des constats et les effets des politiques régionales et des autres pouvoirs publics sur la connaissance et la pratique des langues régionales.

Le développement de l'enseignement bilingue et de l'enseignement facultatif de la langue bretonne est l'axe majeur de l'action régionale en faveur de la transmission de la langue, en particulier pour ce qui concerne la formation des futur·es enseignant·es bilingues. En accompagnement des mesures pour le bilinguisme, la formation des adultes sera également renforcée.

Le plan de réappropriation accorde par ailleurs une attention forte à la présence de la langue bretonne dans la vie quotidienne, second axe de la politique en faveur du breton : les actions régionales menées jusqu'à lors seront confortées, développées et complétées par de nouvelles dispositions, destinées à favoriser le développement de la langue bretonne dans des champs de diffusion culturelle correspondant aux usages sociaux contemporains de la langue, en particulier et en priorité dans le domaine du numérique, avec une nouvelle politique qui se veut structurante, déclinée en plusieurs dispositifs qui seront créés en 2024.

Pour le gallo, la perte du nombre de locuteur·rices est également préoccupante pour sa survie et son développement, 5% de la population étant locutrice selon l'étude sociolinguistique.

## \\ SOMMAIRE

### Synthèse de la mission

PR0301

PR0302

PR0303

PR0304

PR0305

PR0306

PR0307

Si depuis 2018 la Région Bretagne mène une politique volontaire et ambitieuse pour la transmission et la présence du gallo dans la société, son action permet un soutien important aux acteurs et associations qui travaillent dans les domaines de l'enseignement et de la formation, de la diffusion et de la création en langue gallo.

Le plan de réappropriation propose d'améliorer les conditions de transmission du gallo par l'enseignement et la formation des adultes pour répondre aux besoins professionnels et développer son usage dans la vie quotidienne et dans l'espace public par le renforcement notamment du soutien à la création, à la production et à la diffusion de contenus multimédias.

Enfin en parallèle de ces actions, la Région veillera aux respects des engagements de l'Etat dans le cadre de la convention spécifique signée en 2022. La cohérence des actions menées par la Région, l'Etat et les autres collectivités territoriales est une condition nécessaire pour que le breton et le gallo puissent se développer et participer de la cohésion sociale de la Bretagne.

### → Culture : la croisée des chemins ?

Le paysage culturel breton apparaît à la croisée des chemins, à l'intersection entre une trajectoire de crise et la voie d'un profond renouveau des pratiques. D'une part, une crise inflationniste dégrade considérablement la situation financière de la plupart des structures, souvent appelées à consommer ce qu'il reste de leurs fonds propres pour couvrir leurs charges de fonctionnement, à réduire leurs programmations d'œuvres. La situation épuise les équipes et génère de nombreux départs vers d'autres horizons professionnels, et interroge la pérennité même de nombreux projets.

Pour Hippocrate, au Ve siècle avant notre ère, la *krisis* désignait ce point culminant d'une maladie, après lequel tout basculait, vers du mieux ou vers un point de non-retour. Le même terme désignait aussi la notion de faculté de discernement et de décision. La profonde réflexion menée par les acteurs culturels en dialogue avec leurs partenaires publics depuis 2020 a produit une situation qui résonne fortement avec cette étymologie. En effet, si la situation est critique pour bon nombre de structures, l'actualité du secteur culturel est aussi marquée par une volonté de réinventer les pratiques, de revisiter les méthodes de travail, de repenser le rapport entre les « porteurs de projets » culturels et le reste de la population. En Bretagne, la qualité du dialogue entre parties prenantes permet d'envisager une transformation rapide des projets, en appui sur les politiques qui les soutiennent, pour trouver de nouveaux équilibres économiques mais aussi repenser la place des activités dites culturelles dans la vie sociale et la cohésion territoriale.

La Région prend toute sa part dans l'accompagnement volontariste de cette profonde mutation. Elle traduit pour 2024 le nouveau projet politique, impulsé par la feuille de route « de la culture à la permaculture », en de nouveaux objectifs budgétaires, communs aux deux programmes 302 et 303 :

- Cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle
- Favoriser la participation des personnes à la vie culturelle sur tout le territoire
- Stimuler la transmission, renforcer la structuration professionnelle et accompagner l'écosystème dans les transitions

Le premier objectif budgétaire traduit une volonté de continuité dans l'accompagnement des initiatives artistiques et culturelles, afin que la Bretagne continue de proposer une vie culturelle et artistique des plus foisonnantes, que les personnes puissent partout y trouver des propositions nouvelles, différentes, qui leur permettront de construire et de réinventer leur propre identité culturelle. Pour que l'ensemble demeure viable au plan économique et contribue plus encore au respect des droits culturels. Un meilleur équilibre entre activités de création, de diffusion et d'action culturelle sera recherché dans chaque type d'activité.

Le second objectif marque un encouragement des acteurs culturels et artistiques à renforcer les liens tissés avec les Bretonnes et les Bretons, en appui sur des démarches qui favorisent encore davantage l'éducation artistique et culturelle, la rencontre avec les artistes, pas uniquement au travers de leurs œuvres. Il se traduit aussi par la multiplication des expérimentations au plan local. Pour aller plus vite, plus loin sur la voie de l'exercice des droits culturels des personnes, la Région conclura en 2024 de nouvelles conventions de développement culturel à l'échelle des intercommunalités, pour lesquelles un abondement budgétaire de 100 000€ est proposé. Elle proposera aussi l'expérimentation d'un nouveau compagnonnage artistique entre lycées et opérateurs culturels.

Le troisième objectif engage des inflexions structurelles importantes pour l'ensemble du secteur, afin d'inciter et d'accompagner les acteurs culturels à progresser sur la voie des transitions sociales, sociétales et environnementales. La logique adoptée par la collectivité consiste à sensibiliser, à mettre en place des savoir-faire et des ressources à même de répondre au besoin d'accompagnement des acteurs pour aller vers plus de sobriété environnementale, d'égalité réelle entre les femmes et les hommes, d'équité territoriale. Cette étape de travail est nécessaire avant d'entrer dans une phase d'exigences plus ambitieuse. Toutefois, dès 2024, l'ensemble des acteurs devra s'engager avant toute demande de

financement à respecter une parfaite égalité salariale entre femmes et hommes. C'est dans cette perspective de mutation du secteur culturel que la Région a signé fin 2023 avec l'Etat une convention d'accompagnement des transitions globales, qui se traduira par exemple dès 2024 par la montée en puissance du Collectif des Festivals en tant qu'acteur ressource pour tous les secteurs et types d'acteurs culturels en Bretagne autour de ces enjeux.

L'attractivité du territoire breton est exceptionnelle pour les acteurs culturels, qui continuent de s'y installer en nombre. La mise en œuvre de la politique culturelle en 2024 consistera aussi à l'entretenir, tout en veillant à ce qu'elle se traduise chaque jour davantage par des projets viables économiquement, qui contribuent à la cohésion sociale et territoriale partout en Bretagne.

### → Politiques en faveur du patrimoine culturel et du tourisme

Le secteur du tourisme vit un profond changement de modèle. Les modifications des pratiques individuelles et collectives, en écho aux évolutions de la société, impactent directement ce pan de l'économie du temps libéré alors que le rapport au travail, lui-même évolue.

Perçu avec justesse pour ses importants apports en termes de qualité de vie, de poids économique, d'aménagement et valorisation durable des territoires et de leurs atouts, de découvertes, de rencontres humaines, le tourisme est une dimension essentielle de la Bretagne. Il est d'ailleurs pratiqué en premier lieu par les Bretonnes et les Bretons eux-mêmes. L'enjeu des politiques publiques notamment régionales consiste alors à développer ses effets positifs et à en restreindre ses éventuelles externalités négatives.

Pour ce faire, la Région Bretagne a élaboré un Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L) avec l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur. Il en découle 2 dimensions majeures :

- Une approche de fond centrée autour d'un positionnement touristique autour des concepts d'Identité et de Transitions. Ces 2 axes de références permettant de sécuriser la trajectoire d'une activité économique liée consubstantiellement aux patrimoines culturels et naturels.
- Une approche de forme qui consiste entre autres à développer les partenariats et l'action collective d'une compétence partagée à une compétence coordonnée ; qui favorise ainsi la convergence des valeurs ajoutées régionale et locale par la complémentarité des regards, des connaissances des territoires et des moyens humains et techniques...

Il découle de cette approche l'alignement de l'ensemble des modes d'actions de niveau régional pour faire du tourisme un levier d'accélération des transitions. Ainsi, *Tourisme Bretagne* par ses actions en matière d'observation, de prospective, de qualification et de structuration de l'offre, ou encore de communication et de promotion joue un rôle essentiel d'analyse et de détection des tendances et des paramètres du secteur afin d'aider les professionnels publics et privés à calibrer et diriger leurs efforts. Il en est évidemment de même en matière de communication.

La Région Bretagne entend - grâce à sa compétence d'Inventaire, et surtout l'implication des Bretonnes et des Bretons, qui entretiennent un lien profond avec le patrimoine – poursuivre son action en faveur de l'enrichissement de la connaissance. Pour ce faire, en cette 60ème année de création de l'Inventaire par André Malraux, la Bretagne entend rester fidèle aux idéaux d'origine qui consistent à forger collectivement un regard partagé sur nos héritages culturels : en effet la collectivité proposera le plein déploiement d'une application dédiée « GLAD » afin de permettre la participation de tous. Dans la même veine d'innovation, des thématiques nouvelles en lien avec les territoires, leurs caractéristiques, leurs problématiques ou encore leur histoire seront explorées autour par exemple des pardons, des ports, des lycées, du textile, de l'histoire militaire, du sport ...

Tant il est vrai que la connaissance du patrimoine est à la fois un outil majeur de développement du territoire et un gage de bonnes pratiques. En effet, les techniques et savoir-faire traditionnels sont de merveilleux atouts pour les défis de notre temps, de même que la valorisation du patrimoine telle que l'encourage la Région est un outil adapté et précurseur de la sobriété foncière en favorisant le ré usage ou la réaffectation des bâtis notamment.

C'est pourquoi, il sera recherché au-delà des domaines du patrimoine religieux, militaire et civil d'axer des actions spécifiques sur les domaines de l'habitat ou encore du patrimoine maritime.

Car le patrimoine est une ressource à l'aspect robuste mais à la réalité et à la transmission fragile, il est de la responsabilité de l'action publique, en lien avec la population et les acteurs privés de le préserver, le connaître et le valoriser afin d'en faire une ressource pleinement renouvelable. En effet, André Malraux nous invitait à ne pas oublier que « la culture ne s'hérite pas, (...) mais se conquiert. »

## → Canaux de Bretagne

La Bretagne est, au niveau national, la seule région propriétaire et gestionnaire de voies navigables. Ce positionnement volontariste traduit son souhait de maîtriser pleinement cette compétence depuis le transfert opéré par l'Etat en 2008.

Le domaine fluvial constitue un patrimoine composé de rivières naturelles et de canaux artificiels sur plus de 500 km de linéaire. Il est le support de nombreuses activités aquatiques (navigation de plaisance, ludiques ou sportives, pêche, ...) et terrestres (randonnée pédestre, cycliste, équestre sur les chemins de halage).

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés. Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme breton.

En 2023, on évalue la navigation à environ 75 000 passages aux écluses dont les deux tiers pendant la saison estivale. La dynamique de progression constatée depuis 2015 a été stoppée net en 2020 par le Covid et l'arrêt partiel de la navigation.

La pratique de la marche est croissante depuis de nombreuses années et on estime à près de 3 millions les sorties piétonnes en excursion ou tourisme itinérant. Enfin, l'ensemble des chemins de halage est considéré en voie verte (où tout véhicule à moteur est interdit). Comme la fréquentation piétonne, le nombre de cyclistes est fortement croissant et se concentre à plus de 75 % sur la période estivale. On évalue ces pratiquants, itinérants ou excursionnistes, à 1 million par an.

Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est estimée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une destination de tout premier ordre pour notre territoire. Cette fréquentation est soutenue puisqu'elle a augmenté de 50% depuis 2016.

À l'appui des avis exprimés par les usagers dans l'étude de fréquentation réalisée en 2018, le réseau des canaux de Bretagne est aujourd'hui un univers apprécié en tant qu'espace de rencontre où les différentes activités terrestres et fluviales "se nourrissent" mutuellement.

Cette attractivité, à la fois fluviale et terrestre, se concrétise sur le plan économique par des retombées financières sur les territoires traversés.

Indépendamment des usages qu'elles autorisent, les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Des défis nouveaux sont ainsi posés auxquels les canaux de Bretagne doivent répondre :

- L'adaptation au changement climatique
- Une navigation menacée par le développement des plantes invasives
- Le développement d'un écotourisme
- De nouveaux usages et usagers

Ces évolutions ou la prise de conscience de ces dernières, récentes, semblent s'inscrire durablement dans le temps. La stratégie de « développement et de valorisation des voies navigables de Bretagne » arrêtée en 2018 reste d'actualité. Il s'agissait alors de consolider et accompagner cette attractivité au bénéfice mutuel des usagers et des territoires irrigués par les canaux. Cette stratégie a donc été « augmentée » en 2023 de nouvelles orientations pour répondre aux défis posés et garantir une continuité et une qualité de service aux usagers nautiques ou terrestres.

La réussite concrète de cette stratégie Canaux 2030 passera par une mobilisation de l'ensemble des acteurs intéressés mais aussi par des recettes d'exploitation en adéquation avec les ambitions portées. La Région a ainsi instauré à compter de 2024 une redevance hydraulique pour les titulaires d'une autorisation de prise d'eau sur le domaine public fluvial. Elle s'applique aux usages et prélèvements agricole, industriel / commercial, eau potable, hydroélectricité.

## → Le développement du sport en Bretagne

Le sport va attirer les lumières en 2024 avec la tenue des jeux olympiques et paralympiques en France. La Région est au rendez-vous de cet événement planétaire grâce à son plan régional JOP 2024. La Région prépare également l'avenir en agissant en faveur d'un sport durable avec un ensemble cohérent de dispositifs d'accompagnement. Ainsi, le budget en investissement est en forte hausse pour permettre le renouvellement d'un parc d'équipements sportifs vieillissant. De plus, après les ligues et les clubs, la Région aide les organisateurs de manifestations sportives, dont les courses au large, à mettre en œuvre des actions concrètes relevant de la responsabilité sociétale des organisations. Enfin, la Région participe activement aux instances de la nouvelle gouvernance du sport en Bretagne dont le projet sportif territorial, récemment adopté, se focalise sur les enjeux de transition dans le sport.



## Programme 301

# Langues de Bretagne

## \\ Raison d'être du programme

La Région a mené courant 2023 un important travail d'évaluation de sa politique linguistique et de concertation avec les acteurs ayant permis l'adoption, lors de la session des 13, 14 et 15 décembre 2023, du Plan de réappropriation des langues de Bretagne. Ce plan repose sur la conviction que l'usage du breton et du gallo doit non seulement être maintenu, mais développé sur le territoire et la Région a souhaité amplifier ses politiques existantes mais également en créer de nouvelles en fonction de la situation sociolinguistique de chacune des langues, en tenant compte des politiques volontaristes des autres collectivités territoriales et des actions que l'État s'est engagé à réaliser dans le cadre de la convention spécifique.

En matière de transmission des langues régionales, le plan prévoit, au travers de 23 actions pour le breton et 13 actions pour le gallo, de renforcer les politiques régionales en faveur de la transmission scolaire et de la formation des adultes. Pour ce qui concerne l'usage et la présence des langues régionales dans la vie quotidienne, le plan comprend 27 actions pour le breton et 25 actions pour le gallo permettant de renforcer la prise en compte des questions linguistiques dans le fonctionnement de l'institution et les politiques régionales, de prévoir la réalisation en 2024 de la seconde enquête sociolinguistique, de renforcer les capacités des organismes structurants, de développer la diffusion en langues régionales dans les médias, l'édition et les pratiques culturelles.

Le calendrier de déploiement des actions sur quatre ans est adossé à des budgets prévisionnels pluriannuels, dont le présent budget constitue la première déclinaison opérationnelle. Les indicateurs qui figurent dans le plan feront l'objet d'un suivi et d'une publication annuelle dans le cadre du rapport transversal annexé au rapport d'activité et de développement durable. Un état de la réalisation de chacune des actions de chaque plan sera également joint à cette évaluation.

## \\ 2024 en actions

### → Soutien à la transmission de la langue bretonne

L'effet démographique jouant en défaveur du breton, l'avenir de la langue bretonne ne sera assuré que si une fraction suffisante de la population, la maîtrise et la formation d'un nombre suffisant de jeunes locuteur·rices est indispensable. La Région renforcera ses politiques volontaristes de soutien à l'enseignement bilingue et immersif. Il s'agira notamment de poursuivre le renforcement de la professionnalisation du réseau Diwan, de mettre en place une convention pluriannuelle d'objectifs avec le CAEC, de renforcer le soutien aux fédérations des associations de parents d'élèves de l'enseignement bilingue français-breton, d'agir auprès des Universités pour le développement de l'enseignement optionnel de la langue, d'accompagner la mise en place d'une deuxième licence de préparation au professorat des écoles bilingues, de susciter la croissance des inscriptions en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degrés en adaptant l'enveloppe Skoazell, d'augmenter l'enveloppe dédiée à Desk enseignement.

La Région considère également la nécessité, en complément de sa politique en faveur de l'enseignement, de poursuivre et renforcer son action de formation en faveur des adultes, le développement de la formation professionnelle et continue à la langue bretonne étant une priorité d'action. Elle soutiendra la création d'un portail généraliste permettant à tous·tes d'accéder à l'ensemble des informations relatives à la formation intensive, semi-extensive et extensive en fonction de sa situation et de ses besoins, elle renforcera son soutien aux organismes de formation professionnelle intensive à la langue bretonne afin de leur permettre de mieux répondre aux besoins des apprenant·es, travaillera à la rédaction d'un cahier des charges pédagogique, augmentera le nombre de demandeur·ses d'emploi formé·es en stages de 6 et 3 mois et adaptera les capacités du DCL en conséquence, créera un dispositif Pevarlamm destiné à soutenir la formation semi-intensive, augmentera les enveloppes Desk petite enfance et médiation-jeunesse et enfin travaillera avec ses partenaires publics à la possible création d'un desk destiné à la fonction publique territoriale.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

1 220 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

10 110 700 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 220 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

10 110 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → Soutien au développement de la présence du breton dans la vie quotidienne

Le renforcement de l'environnement linguistique brittophone permet, au quotidien, des occasions d'employer et de faire vivre naturellement la langue, afin qu'elle demeure une langue de vie. Compte tenu de l'évolution des usages et des besoins des locuteur·rices comme des non-brittophones, les politiques régionales s'adressant à tous·tes les Breton·nes, la Région renforcera leur structuration, amplifiera leurs objectifs et développera leurs moyens. Il s'agira de mettre en place des dispositifs répondant à l'obligation de diffusion et de promotion de la langue qui est faite par l'article L1 du code du patrimoine, la promotion du breton et son utilisation dans le cadre de la vie publique favorisant sa vitalité. Ainsi, pour ce qui concerne le fonctionnement et les politiques régionales, la Région renforcera la formation de ses agent·es, systématisera le bilinguisme paritaire, élaborera un plan de prise en compte d'une conditionnalité linguistique dans ses politiques. La Région renforcera par ailleurs ses soutiens à l'Office public de la langue bretonne, et à Mignoned ar Brezhoneg, elle mettra en place le nouveau dispositif de soutien à la diffusion culturelle en langue bretonne par les Ententes de pays, prenant en compte des indicateurs relatifs à l'emploi et à la promotion de la langue bretonne, enfin elle développera ses politiques inclusives en breton en faveur des loisirs pour la jeunesse et en faveur de l'égalité, qui relèvent d'une même logique de reconnaissance et de respect de la diversité.

La Région amplifiera la mise à disposition auprès du plus grand nombre d'une offre riche, diversifiée et qualitative de services et productions culturelles en langue bretonne. Dans le domaine des médias, elle soutiendra la création d'un portail global permettant l'accès rapide, organisé et éditorialisé aux contenus en langue bretonne, tous supports confondus, elle lancera sa politique du numérique en langue bretonne, qu'il s'agisse de l'équipement technologique de la langue, des dispositifs Arload pour la traduction des services et Stlenn pour la création d'applications spécifiques, elle soutiendra la couverture totale du territoire par les radios en breton sur le DAB+ (radio numérique), elle créera le dispositif Istitlañ pour le sous-titrage des longs-métrages et renforcera l'enveloppe du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) destiné à soutenir la production audiovisuelle et de fiction radiophonique de flux. Enfin, dans le domaine de l'édition, la Région renforcera son soutien à Kuzul ar brezhoneg pour la structuration de l'édition en langue bretonne, la mutualisation des processus éditoriaux, la diffusion et la promotion des ouvrages, adaptera l'aide à la traduction littéraire et, pour ce qui concerne le spectacle vivant, elle mettra en place le dispositif Arvest destiné à optimiser la diffusion des pièces de théâtre en langue bretonne dans les territoires.

### → Soutien à la mise en œuvre d'actions de sauvegarde et de développement de la langue gallo

Conformément au plan de réappropriation de la langue gallo 2024-2027, la Région accompagnera à partir de 2024 la conception, l'édition et la diffusion de ressources pédagogiques dans le cadre d'un conventionnement avec le réseau Canopé en partenariat avec les services de l'EN.

Par ailleurs, la Région va poursuivre son soutien aux associations implantées dans les territoires qui proposent des activités et des projets à dominante culturelle intégrant le gallo permettant ainsi de développer le maillage territorial dont le gallo est la langue historique et d'encourager la mise en place d'événements fédérateurs qu'ils soient ponctuels ou permanents.

Dans le domaine de l'édition, au vu des éléments qui ressortent du bilan des assises de l'édition en langue gallo de novembre 2022, la Région apportera son soutien à la structuration de la distribution et de la diffusion des ouvrages en gallo.

Pour donner davantage de visibilité et de notoriété à la langue gallo, il est proposé de reconduire une campagne de communication en 2024 en y associant les membres du Comité Langue Gallo qui le souhaitent afin d'élargir sa diffusion.

Enfin, conformément au protocole signé entre la Région et le CAEC pour la période 2023-2028, la Région reconduira son soutien en 2024 au CAEC pour voir se développer l'enseignement du gallo dans les établissements privés bretons sous contrat avec le ministère de l'Education Nationale.

## Programme 302

# Spectacle vivant, arts plastiques et pratiques culturelles

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme regroupe les actions ayant pour objectif d'accompagner les démarches artistiques et culturelles sur le territoire breton dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine et patrimoine culturels immatériels (MPCI). Ses interventions s'articulent autour de trois objectifs : cultiver la pluralité artistique et la diversité culturelle, favoriser la participation des personnes à la vie culturelle et stimuler la transmission, la structuration et accompagner l'écosystème dans les transitions.

Il contribue ainsi à soutenir de manière très volontariste la création artistique professionnelle mais aussi une diversité d'acteurs et de projets qui maillent l'ensemble du territoire régional et contribuent à son dynamisme et à sa vitalité. L'accompagnement des équipes artistiques professionnelles, le soutien aux festivals et manifestations, aux projets des lieux de programmation sera poursuivi tout comme la priorité accordée aux grands acteurs faisant vivre le patrimoine et patrimoine culturels immatériels.

En outre, dans une logique de structuration, le soutien à la formation professionnelle et à l'enseignement supérieur, l'attention particulière aux jeunes plasticiens et plasticiennes exerçant leur activité en Bretagne, ainsi que l'encouragement à se fédérer en réseaux et à imaginer des projets de coopération internationale seront également toujours au cœur des actions entreprises.

Le dynamisme culturel de la péninsule bretonne ne doit pas pour autant occulter la grande fragilité de ce secteur dans un contexte d'inflation et d'augmentation des coûts de l'énergie. Face à des charges de structures et de déplacements qui augmentent parfois très fortement, la part dévolue à la mise en œuvre des projets culturels et artistiques diminue mécaniquement jusqu'à menacer la pérennité de projets jusqu'alors solides. Les financeurs ne disposant pas dans la plupart des politiques culturelles des moyens suffisants pour accompagner cette hausse des charges, les structures fonctionnent au mieux à budget constant. Les fonds propres sont consommés, les équipes réduites ici et là, et l'on constate des défections parmi les directrices et directeurs dans des proportions inédites, dont le remplacement est complexe face à une faible attractivité des métiers.

## \\ 2024 en actions

La politique culturelle ayant connu une nouvelle impulsion avec l'adoption de la feuille de route politique culturelle en décembre 2022 pour la période 2023 – 2028, les 38 mesures sont progressivement mises en œuvre.

### → Adapter les aides proposées aux enjeux du secteur

Dans le champ du spectacle vivant, les dynamiques de surproduction et de sous-diffusion mises en lumière en sortie de crise sanitaire commencent à trouver des réponses dans les politiques d'accompagnement. Pour la Région, les aides aux équipes artistiques sont adaptées pour 2024 au terme d'un travail d'évaluation mené en concertation avec le secteur. A moyens constants, elles visent à conforter les apports en production, à renforcer les exigences en matière de diffusion (les projets devront disposer d'engagements plus importants des salles à diffuser leurs prochaines créations pour être éligibles à des soutiens), et à inciter équipes artistiques et lieux à investir davantage dans des projets au long cours, permettant à des artistes de travailler dans la durée sur des territoires, en lien avec les habitants, sans avoir systématiquement à proposer de nouvelles productions chaque année pour parvenir à vivre de leur activité. Ainsi la mise en œuvre systématique de programmes de rencontres, d'éducation artistique et culturelle, d'actions de transmission sur le territoire régional est recherchée.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

1 865 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

17 060 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

1 865 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

17 060 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → Accompagner la transition globale

Il s'agit de franchir une nouvelle étape dans les transitions. Une convention entre la Région et l'Etat-Drac Bretagne signée fin 2023 visant à accompagner le secteur culturel dans la mise en œuvre d'un processus de transition globale sera progressivement mise en œuvre à partir de 2024 conformément à la mesure 14 de la feuille de route politique. Elle permettra d'expérimenter en Bretagne une approche concertée des transitions dans le secteur culturel en appui sur un cadre d'intervention publique volontariste et une convergence des moyens. C'est dans ce cadre qu'après une première expérimentation d'outillage et d'accompagnement du secteur des musiques actuelles, le Collectif des festivals voit ses missions d'opérateur ressource confortées par la Région et la DRAC Bretagne. L'association élargira son offre de service en matière de sensibilisation, formation et ingénierie à tout le secteur culturel régional pour permettre d'opérer des changements collectifs.

La Région mènera un travail de réécriture des aides en investissement (rénovation d'équipements culturels et acquisition de matériel scénique) et de l'aide au déplacement des ensembles traditionnels pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques. En matière d'égalité femmes-hommes, un comptage est mis en place pour permettre d'analyser systématiquement les interventions du programme sous ce prisme.

En outre chaque opérateur sollicitant un soutien de la politique culturelle régionale pour 2024 doit partager ce qu'il met en œuvre en matière d'égalité femmes-hommes et de transition environnementale. Ces dimensions constituent désormais des critères d'appréciation à part entière des projets.

### → L'éducation artistique et culturelle comme levier

Après une première phase d'expérimentation avec 4 territoires intercommunaux des Côtes d'Armor et du Finistère, plusieurs nouvelles conventions de développement culturel seront déployées, prioritairement en Morbihan et en Ille-et-Vilaine. Ces conventions passées avec les EPCI, l'Etat-DRAC Bretagne et certains Départements, sont pour la Région un levier pour accompagner directement des projets d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, participer au repérage d'initiatives citoyennes et contribuer aux conditions d'une vitalité artistique au plus proche des habitants. La péréquation territoriale appliquée pour le calcul de la subvention régionale permet d'allouer une enveloppe annuelle pour cofinancer des actions sur le territoire répondant à ces objectifs et pour lesquelles une possibilité de financement n'existe pas déjà dans les dispositifs habituels.

Une aide nouvelle de jumelage entre des structures culturelles et des lycées pourrait être expérimentée à partir de la rentrée scolaire 2024. Elle vise à proposer des compagnonnages artistiques d'une durée de 2 ou 3 ans à des établissements scolaires jusqu'alors peu engagés dans une démarche d'éducation artistique et culturelle (EAC) et sur des territoires qui ne disposent pas d'une offre culturelle importante.

### → Réunir les acteurs de la photographie

Un foisonnement d'initiatives a vu le jour en matière de photographie au cours de la dernière décennie. Du festival photo de la Gacilly au Centre d'art GwinZegal à Guingamp en passant par des dizaines d'expositions, partout les breton-ne-s montrent la même appétence pour la photographie, qu'elle soit en transmission de mémoire, en documentaire, en création contemporaine, etc. Malgré l'émergence de quelques initiatives collectives, ce secteur reste aujourd'hui peu structuré. Conformément avec la mesure 5 de la feuille de route, la Région réunira l'ensemble des acteurs du champ photographique régional pour soutenir leur mise en réseau et identifier avec eux les conditions d'un essor de cette discipline en Bretagne.

### → Fête de la Bretagne

La Fête de la Bretagne permet, depuis 2009, aux breton-ne-s ainsi qu'aux ami-e-s de la Bretagne de se retrouver pour danser, chanter, faire la fête et partager leur identité avec le plus grand nombre. Suite au groupe de travail qui s'est réuni en 2023, de nouvelles orientations viennent conforter le soutien à cette manifestation. Elle est l'occasion pour toute structure, associative ou non, quel que soit son domaine d'activité (social, sport, environnement, économie, culture, etc.) de porter des initiatives valorisant la Bretagne et les différentes manières de se sentir breton-ne.

### → Impulser des coopérations avec les pays celtiques

La Région Bretagne et l'Institut français ont renouvelé une convention pour la période 2023-2025 pour soutenir conjointement des actions à l'international dans le champ de la coopération culturelle et artistique et du débat d'idées. Une attention prioritaire est accordée aux projets se déroulant au sein des pays et régions celtiques, notamment l'Ecosse, l'Irlande et le Pays de Galles, ainsi qu'au sein des autres territoires de coopération de la Région. Dans ce cadre, le déplacement au Pays de Galles d'une délégation d'une dizaine de structures du domaine des arts visuels sera notamment organisé pour favoriser les coopérations entre les professionnel-le-s de ces deux territoires.

## Programme 303

# Cinéma, livre, radio et pratiques culturelles

## \\ Raison d'être du programme

Ce programme vise à structurer, en Bretagne, une économie de la création en mutation et présentant des singularités culturelles fortes et variées. Il encourage la diversité de la création, des pratiques culturelles, des échanges entre habitants et plus largement la participation de chacun à la vie littéraire, cinématographique et audiovisuelle.

Cette politique est définie en concertation avec les acteurs bretons très largement fédérés autour de réseaux professionnels (Films en Bretagne, Cinéphare, Fédération des café-librairies, CORLAB...). Cette politique est aussi construite en partenariat avec le Centre National du Cinéma et de l'image animée (CNC), avec le Centre National du Livre (CNL), et avec la SACEM pour l'aide à la musique originale de films courts.

## \\ 2024 en actions

La crise sanitaire a fortement impacté les industries de la création. Les secteurs du cinéma et de l'audiovisuel, du livre et de la radio connaissent de profondes mutations et sont aussi fortement impactés par la crise économique récente. Si la situation post-Covid s'est améliorée en 2023, ces secteurs, sous forte tension, restent fragilisés. Ce constat est d'autant plus prégnant pour les créations les plus originales, souvent les plus éloignées d'une rentabilité de marché. Ces œuvres appellent un soutien public soucieux de la pluralité des cultures et des esthétiques.

La Région, attachée à l'écosystème culturel breton dans toute sa diversité, a souhaité à travers l'adoption de sa feuille de route « De la culture à la permaculture – une autre manière de voir pour une autre manière de faire » poursuivre l'accompagnement et le soutien à celles et ceux qui le font vivre au quotidien tout en les accompagnant dans les nécessaires transitions qui s'imposent à tous. Ainsi, la plupart des dispositifs seront adaptés à ces nouveaux enjeux dans un souci constant de préserver la vitalité et la singularité de la vie culturelle en Bretagne. Ce programme propose d'accompagner les acteurs des secteurs concernés dans un processus de transition globale (transitions sociales, sociétales et environnementales), à travers notamment le déploiement d'actions d'éducation artistique et culturelle (EAC) sur le territoire breton.

### → Une politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel réaffirmée et les nouveaux enjeux

Encouragée par des résultats toujours plus satisfaisants (nombre de jours de tournages record en Bretagne en 2023, sélections de films soutenus dans des festivals prestigieux, niveau d'emploi en croissance ...), la Région poursuivra en 2024, la dynamique du plan stratégique breton pour le cinéma et l'audiovisuel. La nouvelle convention signée entre l'Etat (DRAC), la Région et le Centre National du cinéma et de l'image animée réaffirme cette volonté commune de soutenir une création cinématographique singulière et de structurer une filière professionnelle compétente et reconnue. Les aides de la Région permettront à un plus grand nombre d'acteurs de la filière de concevoir, de développer et de produire des films en Bretagne.

Cette nouvelle convention favorise également le déploiement de médiateurs du cinéma à l'échelle des territoires. Le rôle de ces professionnels sera de donner des clefs de compréhension de l'art cinématographique dans sa diversité pour tous les publics et notamment les plus jeunes, et de conforter des cinémas indépendants de proximité grâce à ce renouvellement des publics.

Dans le cadre de sa concertation avec les différentes collectivités territoriales bretonnes et les réseaux d'exploitants, la Région Bretagne soutiendra en 2024 la création de trois postes de médiateurs du cinéma. Ces postes seront portés par le réseau régional d'exploitants indépendants *Cinéphare*.

En 2023, avec plus de 700 jours de tournages (total estimé), l'attractivité de la Bretagne en matière de tournages de films est de plus en plus confirmée. Cette hausse historique

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

4 945 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

4 578 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

4 945 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

4 678 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

représente + 27% par rapport à 2022. Afin de consolider l'attractivité de la Bretagne, le poste dédié à la communication de *Bretagne Cinéma* sera renforcé.

En dialogue avec Films en Bretagne, le dispositif d'aide à l'écriture de scénario sera complété afin de favoriser de nouvelles formes de rencontres entre un·e auteur·trice et des habitant·e·s dans le cadre d'opérations de diffusion, d'éducation à l'image, de formation ou d'ateliers. Comme annoncé dans la feuille de route Culture adoptée en décembre 2022 (mesure 12), des résidences d'auteurs/réalisateur et d'autrices/réalisatrice seront mises en place dès 2024.

#### → Une politique structurante de soutien au secteur du livre et de la vie littéraire au plus proche des territoires

En Bretagne, la chaîne du livre est singulière et la vie littéraire y est particulièrement dense. Dans la continuité de 2023, l'un des enjeux en 2024, sera d'accompagner le secteur du livre en Bretagne dans ses évolutions. Cela se fera en lien avec l'EPCC Livre et lecture en Bretagne. Fort d'un nouveau projet articulé autour de la structuration de l'interprofession, de l'accompagnement du secteur dans les transitions écologiques, sociales et sociétales, du renforcement de la place des autrices et auteurs en Bretagne et de la valorisation des créations littéraires bretonnes, *Livre et lecture en Bretagne* sera conforté dans ses missions.

Les acteurs émergents que sont les associations de professionnels telles que l'ALIB – Association des libraires de Bretagne – et l'AMEB – Association des Maisons d'édition de Bretagne seront accompagnées dans leur structuration afin qu'elles deviennent des interlocuteurs et des relais opérants pour mieux accompagner leurs adhérents. Dans le cadre de la convention en faveur du Livre en Bretagne co-signée par le Centre National du Livre, la DRAC Bretagne et la Région Bretagne pour la période 2023/2025, des évolutions du cadre d'intervention concernant l'aide aux résidences d'auteurs et d'autrices seront effectives. Elles permettront de renforcer l'organisation de résidences en Bretagne et de diversifier les types de soutiens proposés. Ainsi, une attention plus grande sera portée aux autrices et aux auteurs bretons. Ces aides encouragent la création littéraire et favorisent la présence d'auteur.res sur le territoire et les rencontres entre artistes et habitants.

#### → Le secteur de la radio mute et de nouvelles radios émettent en Bretagne

Le paysage régional radiophonique régional est dense, 27 radios associatives de catégorie A sont soutenues par la Région dans le cadre d'une politique volontariste qui vise à soutenir la diversité et la qualité du paysage radiophonique, partout sur le territoire. En 2023, les premières diffusions numériques sur les zones de Brest et de Rennes ont débuté. Les problématiques afférentes sont nombreuses (couverture du territoire, antennes relais, équipement...) et l'impact budgétaire sur les radios particulièrement important puisque la plupart sont contraintes de financer les coûts d'une double diffusion : FM et numérique. En 2024, la Région accompagnera les radios dans cette transformation du paysage radiophonique afin de préserver la diversité et la richesse du tissu associatif existant et encouragera la mutualisation des initiatives comme celle initiée par la CORLAB autour du projet fédérateur Radio BOA.

Les aides aux radios associatives sont appelées à évoluer pour relever ces défis. Ainsi, afin de répondre aux enjeux d'équité territoriale, le lieu d'implantation de la radio associative soutenue (péréquation), mais aussi ses investissements dédiés au numérique et sa possible double radiodiffusion, seront pris en compte dans la définition du montant des aides de la Région.

## Programme 304

# Inventaire et valorisation du patrimoine

## \\ Raison d'être du programme

« Les lieux sont aussi des liens » (P. Besson), car le patrimoine est certes une mémoire collective, mais plus encore, un liant de nos sociétés en proie au défi d'inventer des solutions aux enjeux du 21<sup>ème</sup> siècle. C'est pourquoi, la Région Bretagne reconnaît les héritages culturels comme un facteur essentiel de développement de ses territoires. La connaissance et la valorisation du patrimoine permettent de défendre l'idée d'un aménagement raisonné, présent sur l'ensemble du territoire et tendant vers une équité territoriale. L'action régionale comporte deux volets :

- une compétence régionale déterminée par la loi : l'Inventaire du patrimoine culturel, qui a pour objectif de recenser et étudier mais aussi valoriser les résultats de ces recherches par des actions de transmission et de médiation.
- une politique volontariste du patrimoine qui apporte un soutien aux acteurs du territoire dans leurs projets de restauration à des fins de valorisation.

## \\ 2024 en actions

### → Révéler et partager la connaissance produite

C'est la Bretagne qu'André Malraux, ministre des affaires culturelles, avait choisi pour engager en 1964 l'aventure de l'Inventaire du patrimoine. 2024 marquera donc les 60 ans d'une discipline pensée, dès l'origine, comme outil au service des territoires et de ses habitants. Compétence des Régions depuis 2004, l'Inventaire continue cette mission et revendique en Bretagne sa capacité à porter des dynamiques partenariales et participatives, articulée avec une politique patrimoniale unique, impliquant des acteurs multiples (collectivités, associations, habitants, étudiants...). La Région apporte un accompagnement financier, mais surtout méthodologique, technique et scientifique. Depuis fin 2023, l'application GLAD, solution numérique de collecte de données patrimoniales développée par la Région, ouvre la voie de pratiques encore plus participatives, tout en restant ancrées à la méthodologie nationale. Il reste à la diffuser en Bretagne, et à valoriser cette innovation au niveau national.

Les aides régionales en soutien des partenariats d'Inventaire encouragent à la fois les opérations inscrites dans des processus de labellisation patrimoniales et dans des stratégies d'aménagement du territoire. Cette orientation, reconduite en 2024, permet d'élargir la couverture territoriale en faveur de la connaissance du patrimoine, en mobilisant davantage de collectivités.

Parallèlement, les études thématiques conduites par la Région sont le moyen de mobiliser d'autres acteurs : associations, étudiants, doctorants... Cet objectif donne lieu, en 2024, à de nouveaux appels à projet et bourses d'études articulés aux nouvelles enquêtes (histoire toilière, patrimoine militaire, patrimoine et transitions...) et au renouvellement de l'appel à projets sur les architectures urbaines en pan de bois.

En plus d'enrichir la connaissance et de contribuer à révéler de nouvelles formes patrimoniales au travers des études en cours (patrimoine des ports, des lycées, des pardons et des pèlerinages...), la Région Bretagne s'attache également à les partager. C'est le sens de la dynamique portée par la diffusion numérique (portail patrimoine.bretagne.bzh dont la refonte est programmée pour 2024) et de la ligne éditoriale. L'ouvrage « Déambulation portuaire, couleurs lorientaises » viendra fin février 2024 compléter la collection Images Patrimoine, invitant de nouveaux publics à se laisser toucher grâce à la photographie. Dans la même collection, l'ouvrage « Géométrie sportive, l'esprit des lieux » sorti en novembre 2023, poursuivra sa vie en surfant sur les manifestations attachées aux JO Paris 2024, et notamment une exposition au musée de Bretagne.

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

5 100 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

1 133 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

5 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 133 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Les Journées européennes du patrimoine restent un moment majeur de rencontres entre les Breton.ne.s, le patrimoine et les acteurs qui le font vivre. Les « 50 coups de cœur » du week-end se prolongent en Bretagne du cycle « Causons Patrimoine » de mieux en mieux identifié sur le territoire.

### → Transmettre et faire vivre le patrimoine

Les lieux patrimoniaux attirent un public de plus en plus nombreux, l'enquête « Reflet » réalisée par Tourisme Bretagne en 2022 chiffre à 6,3 millions le nombre de touristes – dont près d'un tiers sont des Bretons - qui ont visité des monuments et sites historiques et qui génèrent 40% de nuitées touristiques régionales. Leur séjour a été motivé par les paysages naturels, la richesse du patrimoine et la possibilité de découvrir de nouveaux lieux. Les activités portent ainsi sur des expériences culturelles et de découverte de la Bretagne. C'est une des raisons pour lesquelles la politique du patrimoine de la Région est fortement axée sur la valorisation : soutien aux initiatives de restauration/valorisation de biens patrimoniaux (immobilier, mobilier, navigant et archéologique) - protégés ou non protégés au titre des Monuments Historiques, publics ou privés - au service du développement des territoires.

Les dispositifs d'intervention permettent également de soutenir des projets de valorisation du patrimoine immobilier en Cités labellisées : les 44 Communes du Patrimoine Rural de Bretagne et les 31 Petites Cités de Caractère. Sont ainsi accompagnés des projets d'esthétiques et de mise en valeur des éléments patrimoniaux publics et privés.

A l'heure où les communes doivent relever le défi de la raréfaction du foncier et de la crise du logement, le patrimoine est une ressource précieuse. C'est pourquoi, la politique de valorisation du patrimoine prendra sa part à la politique du logement » adoptée en session de décembre 2023 en adaptant dès 2024 les modalités de certains de ses dispositifs pour inciter à la restauration/réhabilitation de biens patrimoniaux visant à créer des logements pour les habitants.

La Région a le souci constant de favoriser l'appropriation du patrimoine par les habitants. Le dispositif « Skoaz ouzh Skoaz » encourage les propriétaires d'un bien public à mobiliser la population locale autour d'un projet de restauration.

Les 37 musées de Bretagne reconnus « Musées de France » sont des acteurs à part entière du développement patrimonial et touristique de la Bretagne. C'est pourquoi la Région choisit de les accompagner à travers des dispositifs paritaires constitués avec l'Etat – le Fonds Régional pour l'Acquisition dans les Musées (FRAM) et le Fonds Régional d'Aide à la Restauration (FRAR). Elle accompagne également les projets d'investissements des Musées de France inscrits au CPER.

A travers ses thématiques pluriannuelles patrimoniales, la Région revendique une capacité d'initiative qui vise à impulser des projets sur des problématiques à enjeu pour le territoire. L'année 2024 sera marquée par la relance, pour la deuxième édition, de l'appel à projets « Patrimoine maritime et littoral – Réhabilitation du bâti et médiations innovantes » afin d'accompagner une sélection de projets portés par des acteurs publics et privés concernant soit la réhabilitation d'éléments bâtis en milieu maritime et littoral dans un but de développement local, soit l'expérimentation de nouvelles formes de médiation qui invitent à mieux comprendre et découvrir ces patrimoines matériels et immatériels.

En 2024, l'expérimentation de l'opération « les lycées à la découverte du plus grand musée de France » en partenariat avec la Sauvegarde de l'Art Français sera poursuivie. Il s'agit de permettre à de jeunes lycéens bretons de prendre conscience que le patrimoine culturel qui les entoure leur appartient en leur offrant la possibilité de s'impliquer directement dans cette mission de valorisation.

La Bretagne est forte de son engagement de la société civile (associations, fondations reconnues d'utilité publique, universités...) en faveur du patrimoine, c'est pourquoi la Région accompagne les initiatives qui concourent à l'ambition partagée de sensibiliser et d'informer le plus grand nombre au patrimoine.

Forte de nombreux dispositifs (subventions, appels à projets, soutien aux réseaux et aux labels...) valorisant le patrimoine, la Région est à la bonne échelle pour proposer un temps d'échange généraliste et fédérateur afin de faire le point sur les politiques et actions à l'œuvre, en réunissant ceux qui donnent vie au patrimoine aujourd'hui. La première édition des « Rencontres du patrimoine en Bretagne » - aura lieu début 2024 – avec pour vocation de rassembler les collectivités, associations, syndicats mixtes, élus, professionnels et bénévoles qui œuvrent à la mise en valeur du patrimoine breton sous toutes ces formes et sa mise en partage avec le grand public afin d'améliorer et de parfaire les dynamiques de valorisation du patrimoine en Bretagne.

## Programme 305

# Tourisme

## \\ Raison d'être du programme

Le tourisme est un sujet d'importance pour la Bretagne, tant d'un point de vue économique, d'aménagement du territoire, de qualité de vie des bretons et des bretonnes, que de transitions environnementales. Le domaine est confronté à des enjeux de transformation des usages et des modèles. L'attractivité bretonne en la matière nécessite une action publique coordonnée, ciblée et adaptée aux enjeux. C'est pourquoi, en application du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) : Identité et transitions, 2024 sera consacrée à l'accompagnement de la mise en œuvre des contrats de développement touristique et des plans d'actions triennaux ad hoc mis en place en 2023 avec chaque territoire de Destination.

En complément de ce soutien régional, des projets démonstrateurs pourront bénéficier d'un appui spécifique, financier mais également méthodologique par l'intervention du Ti HUB, cellule d'accélération des transitions touristiques portée par la Région Bretagne, qui aidera, en amont, à consolider les contours techniques, organisationnels, juridiques, économiques de chaque projet afin de garantir leur exemplarité en matière d'intégration de l'identité des territoires, de leurs habitants, et des transitions, qu'elles soient environnementales, sociales, sociétales, économiques.

Premier du genre, le projet Nautic Lib visant l'accès à la pratique nautique en libre-service sur le littoral mais également sur les cours et plans d'eau intérieurs, et cofinancé à parité avec l'Etat, poursuivra sa réalisation.

## \\ 2024 en actions

### → Maîtriser l'attractivité touristique de la Bretagne

En 2024, dans le cadre de la convention partenariale d'objectifs et de moyens 2022-2024 s'inscrivant dans la droite ligne de l'ambition du S.R.D.T.L., Tourisme Bretagne poursuivra ses trois missions principales :

**L'observation :** au-delà des études de conjoncture (fréquentation, valeurs sectorielles, emploi), et des intentions de départs, l'année sera marquée, en complément de l'étude REFLET, par la restitution d'une étude d'envergure autour de la fréquentation des véloroutes et voies navigables de Bretagne. Tourisme Bretagne contribuera également de façon active à la consolidation de France Tourisme Observation (FTO), l'observatoire national ;

**La qualification et la structuration de l'offre :** Tourisme Bretagne poursuivra le déploiement de son offre de services dédiés aux territoires, notamment le pilotage du Label Villes et Villages fleuris. Tourisme Bretagne poursuivra également ses missions d'accompagnement des professionnels dans leur développement, en accord et cohérence avec le positionnement touristique régional : « identité et transitions » (tourisme durable, digitalisation, commercialisation France et international, marque Bretagne, qualité tourisme, adaptation au changement climatique) et ce notamment grâce au programme annuel de webinaire les « RDV Pros » ;

**La communication et la promotion :** Tourisme Bretagne déploiera sa stratégie de communication en France et en Europe axée vers des primo visiteurs ou Famille en s'appuyant sur sa nouvelle plateforme de marque et son positionnement de campagne « Partez touriste, revenez Breton ».

En 2024, Tourisme Bretagne, en lien étroit avec le Ti HUB, contribuera à la mise en œuvre des contrats triennaux avec les Destinations touristiques à travers son implication au cœur des projets démonstrateurs, mais également par son accompagnement en faveur du design culinaire, de la découverte des savoir-faire bretons ou encore de la mise en place d'un parcours de développement des compétences des acteurs du tourisme au prisme de l'ambition régionale « identité et transitions ».

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

3 900 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

7 005 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 170 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

7 005 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → **Impulser et coordonner un modèle vertueux de développement touristique à l'échelle régionale**

La mise en œuvre des feuilles de route thématiques sera poursuivie à travers des actions de coordination principalement, enrichies des plans d'actions triennaux des Destinations. Deux feuilles de route seront mises à jour : l'itinérance douce terrestre et l'univers des îles.

Une démarche sera également engagée afin de modéliser un plan de développement des compétences à destination des développeurs touristiques et des socio-professionnels.

2024 marquera le lancement de la révision du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, à travers l'engagement notamment d'une étude prospective qui devra permettre d'enrichir et d'asseoir l'ambition bretonne en faveur d'un tourisme porteur et créateur de valeurs : sociales, sociétales, environnementales, économiques.

### → **Accompagner et soutenir un modèle vertueux de développement touristique dans les territoires**

En déclinaison de l'ambition partenariale inscrite au cœur des contrats de développement touristique, les plans d'actions 2023-2025 des 10 Destinations poursuivront leur mise en œuvre. Le soutien régional - désormais simplifié et « intégré » en couvrant l'ensemble des thématiques régionales déclinées sur les territoires - bénéficie à des projets de développement touristique porteurs des valeurs socles du S.R.D.T.L., à savoir : l'identité / la singularité du territoire, les transitions environnementales, climatiques, économiques, sociales et sociétales ; l'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et en phase de mise en œuvre) ; et le partenariat public-privé.

Dans cet objectif, la transition méthodologique est au cœur du processus de l'accompagnement régional, proposant la mise à disposition d'une ingénierie régionale – Région Bretagne et Tourisme Bretagne – aux côtés des territoires ainsi que d'outils techniques pensés et conçus par le Ti HUB.

### → **Stimuler et accompagner l'innovation et la transition méthodologique**

Issu des opportunités de projets identifiées dans le cadre du projet GR34 / Itinérance sur la frange littorale et piloté par le Ti HUB, le projet « Nautic lib » (pour un nautisme en libre-service) trouvera sa pleine réalisation fin 2024 à travers l'accompagnement des entreprises sélectionnées dans le cadre de l'appel à projets lancé en juillet 2023. Le soutien régional permettra le déploiement des solutions de ces entreprises sur les nombreux territoires qui ont d'ores et déjà manifesté leur volonté d'être territoires d'expérimentation (échelle EPCI sur candidature de la Destination).

2024 sera également consacrée à l'accompagnement de projets démonstrateurs, exemplaires en matière d'intégration des valeurs du Schéma régional : identité et transitions et bénéficiant directement ou indirectement à la mise en œuvre des plans d'actions des Destinations. Un appel à projets sera ainsi décliné en deux volets : un volet « révélateur de solutions » dédié à l'accompagnement de solutions exemplaires existantes ; et un volet « incubateur de solutions » prévoyant un accompagnement méthodologique préalable au soutien financier du projet : le Ti Hub sera mobilisé au premier plan afin de structurer et d'appuyer en méthode et outils une équipe pluridisciplinaire au profit de chaque projet.

### → **Renforcer les dimensions écologique et sociale au service de la performance de la filière nautique**

La feuille de route « Nautisme » adoptée par l'Assemblée régionale le 15 décembre 2023 détermine six enjeux stratégiques dont notamment ceux de la réduction de l'empreinte écologique des pratiques et infrastructures nautiques, tout en augmentant l'expérience usager ; de l'accompagnement des acteurs pour mieux intégrer les principes de la RSE : renforcer la prise en compte des transitions dans les événements nautiques bretons (course au large, compétitions sportives, fêtes maritimes)

Au-delà de la coordination de l'ensemble de ces actions, la Région contribue opérationnellement à la visibilité et la notoriété du nautisme breton (questionnement des actions de communication et des événementiels divers) et au soutien d'actions communes aux quatre secteurs des ports de plaisance, centres nautiques, constructeurs de supports nautiques et organisateurs d'événements nautiques, et ce dans l'objectif commun d'un renforcement de l'intégration des transitions écologiques et sociales.

## Programme 306

# Canaux de Bretagne

## \\ Raison d'être du programme

Les canaux constituent un patrimoine régional majeur, à la fois paysager et naturel, historique et culturel. Ils représentent un atout essentiel pour le développement du tourisme en Bretagne intérieure grâce à une offre variée d'activités sur la voie d'eau et aux possibilités de randonnée sur les chemins de halage aménagés.

Les canaux et leurs dépendances, 5 500 ha, constituent en outre une richesse en termes de biodiversité qu'il importe de préserver et valoriser. Ils ont un rôle majeur dans la transition écologique par la séquestration du carbone permise par les boisements et les continuités écologiques qu'elles assurent (trame verte et bleue).

Les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation ont été adoptés en session en 2018 et réévalués en 2023 pour les adapter aux nouveaux défis, notamment d'adaptation au changement climatique. Douze orientations majeures ont ainsi été arrêtées : développer la navigation et la randonnée, gérer durablement le domaine, partager les usages, renforcer la communication, assurer les services essentiels aux usagers, garantir la sécurité et l'accessibilité pour les usagers, placer l'éclusier au service des nouveaux usagers, amplifier l'animation par les maisons éclusières, en lien avec les territoires, s'adapter au changement climatique, faire évoluer la navigation, favoriser le multi-activités, développer l'intermodalité vers et sur les canaux

Ce programme comprend également le soutien au financement des actions réalisées par le Département des Côtes d'Armor, concessionnaire de l'État sur la partie du canal de Nantes à Brest non transférée à la Région (entre le barrage de Guerlédan et le Finistère).

## \\ 2024 en actions

### → Développer les usages nautiques

Pour assurer la navigabilité des voies d'eau bretonnes et pérenniser la plaisance fluviale, il est nécessaire de procéder régulièrement à des interventions lourdes.

Le budget 2024 conforte l'objectif de sécurisation des ouvrages notamment les passerelles d'accès sur lesquelles interviennent nos agents. Le remplacement régulier des portes d'écluses en fin de vie, et la motorisation de celles-ci, prend une part importante de ce budget.

L'effort porté sur le dragage des sédiments afin de retrouver des hauteurs de mouillage conformes ainsi que la création de sites de transit pour les vases extraites, est poursuivi. Les études préalables à la réalisation de plans de dragage sur le canal de Nantes à Brest et le Blavet seront achevées en 2024. Elles permettront des interventions à compter de 2025.

L'étude sur les ports fluviaux est en voie de finalisation. Elle permettra de construire une vision dynamique sur les nouveaux usages et les besoins en matière de services et d'infrastructures.

### → Développer les usages terrestres

Le développement de la randonnée, locale ou itinérante, pédestre ou cycliste constitue un atout important pour le tourisme centre-breton. Les 500 km de chemins de halage sont supports de voies vertes. La fréquentation est toujours plus soutenue, celle-ci ayant augmenté de 50% depuis 2016 ! Au total, la fréquentation annuelle des canaux de Bretagne est évaluée à près de 4 millions de personnes ce qui en fait une destination de tout premier ordre. Il est donc primordial de continuer à entretenir ces infrastructures

## \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

18 302 200 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 240 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

15 867 200 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

3 240 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

terrestres. Une réflexion particulière est menée sur les types de revêtement notamment au regard de leur durabilité au sens temporel et écologique (approche bilan carbone).

Enfin, la politique d'installation d'équipements et services aux usagers sera poursuivie. Il est prévu notamment la création de nouveaux postes de pêche accessibles aux personnes à mobilité réduite.

### → Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques

Les voies navigables constituent une « machine hydraulique » dont la gestion a des impacts sur la ressource en eau et sur l'état écologique des cours d'eau. Si l'enjeu « navigation » nécessite le bon fonctionnement de ces ouvrages, l'enjeu « milieu » est aussi prioritaire. Les ouvrages hydrauliques doivent permettre une gestion maîtrisée des niveaux et des débits.

Les ouvrages de régulation nécessitent, au regard des exigences de sécurité, d'être en parfait état de fonctionnement. Ainsi, deux opérations majeures seront engagées en 2024. D'une part, le remplacement du clapet du Boël qui maintient un niveau d'eau sur la Vilaine en aval de Rennes. D'autre part, la réparation d'un clapet du barrage de Guily Glaz qui permet à la fois de maintenir une ligne d'eau de navigation jusque Châteaulin, y compris le port de Port-Launay, et de prévenir les crues.

Enfin, l'action engagée permet le remplacement des équipements mobiles des barrages de navigation : vannes de crue et génie-civil associé. Elle permettra la remise en état des vannages de la section finistérienne du canal de Nantes à Brest.

### → Conserver et aménager l'infrastructure

Le maintien en bon état de l'infrastructure nécessite des tranches régulières de réfection des berges de l'ensemble des voies d'eau (écluses, déversoirs, ...). Un programme pluriannuel guide ces investissements.

Les travaux de requalification de maisons éclésières seront poursuivis notamment pour la préservation de celles qui pourraient faire l'objet d'appels à projets pour une seconde vie.

2024 sera la première année de mise en œuvre du nouveau « Plan d'actions biodiversité Canaux » adopté à la session de décembre 2023. Enfin, afin de valoriser et promouvoir le patrimoine naturel du domaine, il est envisagé la création d'une aire de protection sur deux sites présentant un caractère exceptionnel : Bosméléac (22) et Gueltas/Saint-Gonnery (56).

### → Assurer la continuité écologique

La Région doit mettre en conformité ses ouvrages sur les rivières canalisées au titre de la réglementation sur les continuités écologiques. Cela comprend la rénovation ou la création de dispositifs de franchissement multi-espèces poissons et d'équipements spécifiques à l'anguille.

Les études de maîtrise d'œuvre sont toutes réalisées. En 2024, les travaux sur le Blavet et l'Oust seront poursuivis et débiteront sur la Vilaine et l'Aulne. Le programme s'achèvera en 2027.

### → Matériels

Pour entretenir et sécuriser l'ensemble du domaine, les services utilisent des moyens nautiques (barges...) et terrestres (tracteurs...) qu'il conviendra de renouveler.

### → Etudes et acquisitions foncières

En 2024, seront engagées les études de géoréférencement des réseaux qui transitent sur le domaine public fluvial. Ces réseaux, propriétés des distributeurs d'eau, d'électricité, de gaz, *etc.* sont soumis à redevances d'occupation. Ce pourquoi, il est indispensable de bien connaître où ils transitent.

### → Partenariats

Les contrats de canal sont la pierre angulaire des dispositifs contractuels avec les EPCI traversés par les canaux. Après Rennes Métropole et Redon Agglomération, il sera conclu en 2024 les partenariats avec les Communautés de communes Bretagne Romantique et Haute-Cornouaille et les études préalables avec Ploërmel Communauté, Baud communauté, Vallons de Haute-Bretagne et Pleyben-Châteaulin-Porzay seront poursuivies.

L'appui financier au Département des Côtes d'Armor pour l'exploitation du canal de Nantes à Brest sera maintenu en 2024, pour une dernière année.

## Programme 307

## Sports

### \\ Raison d'être du programme

La politique sportive régionale poursuit son renouvellement initié en 2023. En intégrant davantage le pilier social du développement durable dans ses dispositifs, elle se mobilise fortement en faveur d'un sport breton durable. Elle maintient son action en faveur de l'excellence sportive et celle en faveur de l'organisation de manifestations sportives sur tout le territoire breton, notamment dans le domaine de la course au large. Le budget Sport est en hausse de 18% pour atteindre 10,7 M€, du fait d'un accroissement des capacités d'engagement en investissement (multiplié par 2 entre 2023 et 2024) afin d'accompagner plusieurs grands projets d'équipements sportifs d'envergure.

### \\ 2024 en actions

#### → La Région s'investit auprès des acteurs du sport dans la déclinaison opérationnelle de leur action de Responsabilité Sociétale des Organisations

En 2024, les dispositifs de soutien favorisant une meilleure prise en compte des enjeux du développement durable auprès des ligues régionales et de treize clubs de haut niveau bretons labélisés par la Région sont confortés. Cet accompagnement se décline maintenant vers les organisateurs de manifestations sportives. Avec l'appui du CROS de Bretagne, l'objectif est en effet d'augmenter significativement le nombre de signataires de la charte régionale des manifestations sportives vers une démarche qualité. Ce positionnement marqué vers le développement durable et son pilier social, concrétisé par l'identification d'un axe stratégique sport durable au sein du programme budgétaire 307, pèse un quart des crédits en fonctionnement au BP 2024. En investissement, avec une capacité d'engagement de plus de 4,1 M€ en 2024 (+75%), la politique sportive régionale poursuit son objectif de rénovation du parc d'équipements bretons sportifs. Deux équipements d'envergure seront aidés à partir de 2024 (rénovation du stade du Moustoir à Lorient et création d'une salle multisports à Quimper) et la Région finalise ou poursuit ses engagements en faveur de projets déjà aidés précédemment tel le stade de football à Concarneau dont le club résident est l'Union Sportive Concarnoise ou encore le vélodrome couvert de Loudéac.

#### → Des inflexions dans les priorités

Le soutien à l'excellence sportive reste majeur avec plus de 2 M€ en fonctionnement (environ 30% du total fonctionnement) répartis entre plusieurs dispositifs dont celui apporté à Sport Bretagne. Ce GIP, présidé par le Vice-président à la jeunesse, à l'égalité des droits, au sport et à la vie associative et dont les locaux sont propriétés de la Région depuis 2018, réorganise son activité autour de 3 missions principales : l'accueil du mouvement sportif à Dinard, la formation dans les métiers du sport et de l'animation, notamment par voie d'apprentissage, et la performance avec notamment l'intégration récente de la maison régionale de la performance dédiée à l'accompagnement de sportifs de haut niveau et aux structures fédérales relevant du haut niveau situées en Bretagne.

Par ailleurs, le parcours d'accompagnement des clubs évoluant dans les meilleures divisions de leur discipline, bâti autour de 3 dispositifs complémentaires - aides aux déplacements puis label « voie d'accession à l'Elite » puis label « Centre d'entraînement et de formation des clubs phares » - porte ses fruits et permet de donner de la visibilité aux décideurs, gage de décisions raisonnées et cohérentes dans un contexte hyper concurrentiel. Il est donc reconduit à l'identique pour une enveloppe cumulée de 1,4 M€ au bénéfice d'une centaine de clubs. Enfin, les aides individuelles en faveur des sportifs de haut niveau (200 k€) sont plus que jamais d'actualité avec la tenue des jeux olympiques et paralympiques entre juillet et septembre 2024.

### \\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

4 122 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

6 600 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

2 100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 810 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

### → La Bretagne reconnue comme terre d'accueil de grands événements sportifs

Le sport est un outil pertinent pour faire rayonner la Bretagne, à travers notamment l'organisation de manifestations sportives. Pour 2024, la politique sportive régionale affecte 1,2 M€ pour soutenir l'organisation de plus de 130 manifestations sportives, dont par exemple le championnat de France de cyclo-cross à Camors (56), les Jeux nationaux de l'avenir handisport à St-Brieuc (22) ainsi que plusieurs matchs officiels des équipes de France féminines, handball et volley-ball, à Brest (29). Une dizaine d'épreuves de course au large, à l'instar du Tour du Monde en solitaire en Ultim, partent ou arrivent en Bretagne. A partir du BP 2024, ces dernières sont d'ailleurs clairement identifiées comme un axe stratégique à part.

### → Au-delà du sport de compétition, la Région s'appuie sur les Jeux Olympiques et Paralympiques pour inciter ses agents à une pratique physique régulière

Très tôt, la Région a perçu l'opportunité que représentait l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris 2024, pour elle-même en tant qu'institution employeuse mais aussi pour les principaux bénéficiaires de sa politique sportive. S'appuyant sur le label « Terre de Jeux » obtenu en 2021, elle poursuit le déploiement, initié en 2023, de son plan régional constitué d'un volet externe (ligues et sportifs de haut niveau) mais surtout du volet interne. Ce dernier est constitué d'une offre de séances physiques et sportives entièrement gratuites (200 agents depuis septembre 2023) et de séances de réveil musculaire pour les 2 600 agents des lycées, d'ateliers traitant de questions relatives au sport (sport et nutrition, sport santé, parcours d'une sportive de haut niveau, etc.) et de collectes d'articles de sport usagés destinés au réemploi ou à défaut au recyclage. En année olympique, le plan monte en puissance.

### → 2024 : année de la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance

L'adoption du projet sportif territorial (PST) a lancé la phase opérationnelle de la nouvelle gouvernance après deux ans de mise en place des instances. En 2024, année qui fait de l'activité physique et sportive une grande cause nationale, la politique sportive est en mesure de financer les projets en lien avec les priorités sportives régionales grâce à une enveloppe dédiée de 50 K€. Mais au-delà de la contribution financière, la Région s'investit pour mener la concertation au plus près des territoires dans une logique « d'aller vers ». En effet, les instances de la nouvelle gouvernance et le PST offrent une réelle opportunité pour concevoir des partenariats plus soutenus en mobilisant les Espaces Territoriaux de la Région. Le PST donne le cadre (descendant) et les territoires font émerger (ascendant) les initiatives ou ambitions existantes et repérées par leur bonne connaissance des acteurs de terrain. Il n'y aura certainement pas les mêmes projets en Bretagne centrale que sur la côte, ou entre un territoire marqué par le vieillissement de sa population et un espace très urbain et plus jeune. L'objectif est de construire le sport de demain en tenant compte des spécificités de chaque territoire. C'est toute la force du PST et de la nouvelle gouvernance que de proposer un cadre reposant sur deux instances aux fonctions clarifiées et une feuille de route unique pour les relier.







RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

---

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7  
Tél. : 02 99 27 10 10 | X [twitter.com/regionbretagne](https://twitter.com/regionbretagne) | [facebook.com/regionbretagne.bzh](https://facebook.com/regionbretagne.bzh) | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

---